

LE MONDE ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS :

Un an, \$3.00 - - - - Six mois, \$1.50
Quatre mois \$1.00, payable d'avance
Vendu dans les dépôts - - 5 cents la copie

6ÈME ANNÉE, No 305.—SAMEDI, 8 MARS 1890

BERTHIAUME & SABOURIN, PROPRIÉTAIRES.
BUREAUX, 40, PLACE JACQUES CARTIER, MONTRÉAL.

ANNONCES :

La ligne, par insertion - - - - 10 cents
Insertions subséquentes - - - - 5 cents
Tarif spécial pour annonces à long terme



BEAUX-ARTS. — QUAND MEME ! GROUPE EN MARBRE DE MERCIÉ
(De la France Illustrée)

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 8 MARS 1890

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Revue générale, par G.-A. Dumont.—Histoire naturelle : Le poisson-lune.—Galerie Canadienne : Le Rév. M. Félix Rochette ; L'honorable M. J.-G. Blanchet.—Cueillettes et Glanures : La question française, par Jules Saint-Elme.—Poésie : Anniversaire, par Lorenzo.—Correspondance, par Suzette.—Quand même !—M. Ledieu, député.—M. Louis Rubenstein, le champion des patineurs de l'univers.—Primes du mois de février : Liste des numéros gagnants.—Connaissances utiles.—Rébus illustré.—Variétés.—Feuilletons : Famille-Sans-Nom, par Jules Verne.—Le Régiment.

GRAVURES : Beaux-Arts : Quand même !—Galerie Nationale : Portrait de M. l'abbé Félix Rochette, décédé ; Portrait de l'hon. J.-G. Blanchet, décédé.—Les bâtisses du Parlement, à Ottawa : Vue de la partie Est. Portrait de M. Ledieu, député français.—La place du marché Bouscours à Montréal, en 1837.—Le Poisson-Lune.—Rébus.

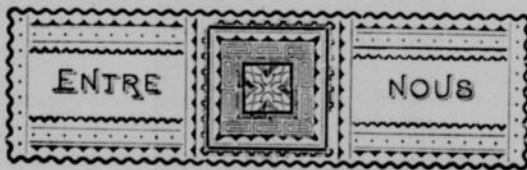
Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

"FAMILLE-SANS-NOM"

Nous avons commencé depuis quelques semaines la publication du dernier roman de Jules Verne : *Famille-Sans-Nom*. Nous sommes heureux de dire que de toutes parts nous recevons des félicitations. Comme certaines petites erreurs, bien pardonnables, ont pu se glisser dans l'œuvre du grand romancier français, nous publierons plus tard un article dans lequel seront relevées les principales erreurs.



*** "Le sergent C... qui a été 25 ans dans la police de Montréal, est mort ce matin. Il laisse des propriétés valant \$100,000 et qu'il doit à ses économies et à sa prudence en matière d'immeubles."

Voilà ce que j'ai lu, de mes yeux lu, dans un journal, il y a de cela huit jours !

Style à part,—car il est très joli, ce style ; — cette nouvelle m'abraccadabre... (ne cherchez pas dans le dictionnaire).

Un sergent, appartenant même à la première police du monde—celle de Montréal, à ce qu'il paraît, bien que je n'en crois pas un traître mot—gagne \$600 par an, s'il est de première classe, il a droit aux bottes, à la casquette, au bonnet de fourrure, aux uniformes d'été et d'hiver, aux gants et au bâton. Il est évidemment marié, car on ne peut honnêtement supposer qu'un sergent de police soit célibataire ; admettons qu'il a une famille, puisqu'il serait ridicule qu'une maison de sergent de police soit sans enfants ; il doit plus évidemment encore nourrir et habiller sa femme, ses garçons et ses filles ; il paye son loyer, ses taxes, l'eau ; j'ad-

mets si vous voulez qu'il ne boit même que de l'eau, que ses vieux vêtements servent à ses filles pour leur faire des manteaux, quand elles sont sages, et son bâton à ses fils, quand ils sont trop turbulents, mais enfin, on n'ira jamais me faire croire, que ce sergent, si bon sergent de police qu'il ait pu être, a économisé \$100,000 en vingt-cinq ans !!! alors qu'il en a gagné que \$15,000.

Il est vrai que le journal ajoute que ce résultat est dû également : "à sa prudence en matière d'immeubles", mais j'avoue humblement que je ne saisis pas très bien ce bout de phrase, chef-d'œuvre de la langue française.

Etre prudent en matière d'immeubles, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

Enfin ! il paraît qu'il faut être sergent de police pour comprendre et faire fortune....

*** Non, mes amis, ne croyez pas qu'il suffise d'être sergent de police, économe et "prudent en matière d'immeubles" pour gagner \$100,000 en vingt-cinq ans, car ce serait une erreur qui pourrait vous engager à donner tête baissée dans la police, dans le nébuleux espoir de devenir sergent et dixième partie de millionnaire. En France cela représente même un demi million de francs et plus.

Le journal qui nous a raconté cela a été trompé, a voulu nous tromper, ou ne sait pas ce qu'il dit.

Il en est de ce fait comme de nombre de racontars que certaines personnes nous débitent, sans trop savoir pourquoi, ou en se basant sur des données tout-à-fait fausses.

Et ceci me rappelle une anecdote qui vient juste à point pour illustrer cette vérité :

Avant la guerre de 1870, les Allemands étaient sincèrement convaincus que tous les Français étaient foncièrement corrompus, que l'esprit de famille n'existait pas en France et que du haut en bas, l'immoralité la plus profonde régnait dans le pays.

C'était un peu vrai, pour le haut, mais non pas pour la bourgeoisie, ni le peuple.

Pendant le siège de Paris, trois ou quatre ballons lancés de la capitale tombèrent dans les lignes prussiennes. Les lettres saisies étaient aussitôt envoyées à Versailles, et des officiers d'état-major du grand quartier général étaient chargés de dépouiller la correspondance parisienne. Or, un journaliste Allemand, M. Wachenhusen, a raconté de la façon curieuse quelles avaient été les impressions de ces officiers prussiens lisant les lettres de Paris.

" Ces messieurs écrivait-il, sont véritablement confondus. La plupart de ces lettres sont honnêtes, élevées, nobles et touchantes. Des maris écrivent à leurs femmes, et ils ont l'air de les aimer véritablement ; des mères écrivent à leurs enfants : elles ont le cœur déchiré, et cependant supportent fermement cette épreuve. Il y a des lettres adressées par des fils à leurs pères, et ces lettres sont tendres, respectueuses : de l'honneur et de la vertu chez des Français, chez des Parisiens !!! C'est à n'y pas croire, et cependant cela est... Pourquoi donc les journaux et les romans français mettent-ils tant d'acharnement à essayer de prouver le contraire ? Etc., etc."

*** Ah ! ce pourquoi ! il est justement la réponse aux accusations, aussi sottes que mensongères, lancées tous les jours contre Paris, la France et les Français.

Les journaux et les romans sont en effet les plus grands coupables.

Voyez tout le tapage que l'on a fait, depuis plusieurs mois, à propos d'un crime commis à Paris !

Un bandit assassine un huissier—Eyraud est le nom du meurtrier, Bouffé celui de la victime—tous les journaux français s'emparent aussitôt de l'affaire, racontent les plus petits détails, on ne parle plus que d'Eyraud qui a pris la fuite. Les journaux anglais, allemands, autrichiens, américains, canadiens, etc., reproduisent tout cela avec complaisance....

Pensez donc ! il y a du sang, une femme, dans cette affaire, quel succès, quel tirage pour un journal qui connaît bien la nature humaine et le goût de ses abonnés pour tout ce qui pue le sang....

On promet \$8,000 pour l'arrestation de Eyraud,

et voilà que chacun rêve d'empoigner l'assassin. C'est d'un émouvant, d'une saveur, d'une acidité à piquer la langue et le cerveau !

Et plus d'un brave homme dit, le soir, en famille, après avoir lu le journal :

—Oh ! ces Français, quelle nation dégénérée, ils ne croient plus à rien. Voilà qu'un nommé Eyraud vient encore d'assassiner un huissier !

Au moment où j'entendais parler ainsi, les journaux de notre province annonçaient qu'un homme habitant un petit village du comté de Portneuf, Saint-Alban, venait d'assassiner sa femme, ses deux enfants et sa belle-mère.

Quatre jours ne s'étaient pas passés, que je constatais dans nos journaux, les mêmes effets morbides que ceux que l'on déplore généralement dans la presse parisienne.

Non contents de nous donner les détails du crime, certains reporters semblent se complaire à faire entrer les lecteurs dans la salle de dissection et à leur décrire les moindres particularités de l'autopsie. Et comme il y a quatre victimes, c'est vous dire jusqu'à quel point on joue du cadavre.

*** Le récit bien que généralement assez mal fait, n'en est pas moins atroce ; l'odeur infecte des viscères étalés sur la table empesté chaque ligne ; le sang coule, les membres sont pantelants, ... mais les abonnés, penchés le soir sur leur journal, dévorent cette prose de boucherie avec un inconcevable sentiment de bien-être, mêlé de frissons qui mettent la tête en feu.

Les enfants écoutent, ou lisent à leur tour, et quand l'heure est avancée, ils regagnent leur lit et s'endorment d'un sommeil lourd, convulsif, agité de cauchemars où le couteau et le sang paraissent à chaque instant.

Quels effets voulez-vous que produisent ces lectures malsaines ?

Jusqu'alors, l'enfant ne se faisait peut-être d'idée de la mort, que celle qu'avait laissée, profondément gravée dans son cerveau, le départ sans retour possible, d'un grand parent, d'une sœur aimée, d'un ami, qu'il avait vu un jour, couché, immobile et raide dans son lit, entouré de fleurs, de flambeaux, et d'emblèmes religieux, c'est-à-dire la mort avec tout son cortège de respect et de grandeur et voulue par Dieu seul ; mais voici que, tout à coup, il apprend qu'un homme a tué ceux qu'il avait pour mission de secourir et d'aimer, et il voit en même temps que le nom de ce malheureux est devenu subitement célèbre, qu'il se trouve dans toutes les bouches, parce qu'il a pris un couteau et qu'il l'a enfoncé dans la poitrine de quatre personnes.

Et puis ce sang, toujours ce sang, ces détails de ventres ouverts, de cœurs arrachés, de membres coupés, tout cela lui brouille et lui déséquilibre le cerveau.

Il y a bien de quoi.

*** Que faire, pour éviter ces secousses morales ?

Mon Dieu ! vous le savez aussi bien que moi ; ne pas lire ces trop longs comptes-rendus, ne pas les laisser lire surtout à ceux qui vous entourent. Parlez leur du crime, car ils l'apprendront ailleurs, mais il vaut mieux qu'ils tiennent la nouvelle de vous, qui saurez raconter la chose brièvement, leur faisant comprendre la qualité de l'offense, puis, passez vite à un autre sujet qui fera contraste, qui élèvera les idées de vos enfants au lieu de leur galvaniser les nerfs.

Ce qu'il faut éviter, à tout prix, c'est de les laisser sous cette première impression, qui reste, quand elle est forte, celle—comment dirai-je—de la viande humaine trouée, coupée, hachée par un misérable.

Pauvres enfants ! il en sauront assez plus tard—non que je sois partisan de l'ignorance, dangereuse souvent, de certaines choses, qu'ils doivent ou qu'ils devraient connaître, pour ne pas trop les exposer dans la vie, mais c'est au père et à la mère à agir et à parler très délicatement de ces matières si délicates,—ces pauvres enfants, ils apprendront—peut-être en seront-ils les victimes,—comment on tue et comment on est tué, mais qu'ils sachent, d'avance, qu'on ne doit le faire que pour un noble but, pour la Patrie ou une autre cause sacrée.

Ah ! gardons-nous bien de leur pervertir l'esprit, de leur gâter le cœur ; parlons leur toujours de

belles choses, disons leur qu'il faut être bon pour les humbles, fiers contre les grands, charitables pour tous, forts et vaillants pour défendre tout ce qui est bon et vrai.

Moi, qui ne suis ni meilleur ni pis qu'un autre, si vous saviez les beaux rêves que j'ai faits à seize ans et que j'ai faussés à vingt ans, si vous saviez... au fait c'est votre histoire à vous, vieux de la quarantaine comme moi, à vous jeunes gens de vingt-cinq ans, comme je l'ai été... mais, quelques fautes, ou plutôt oublis, que nous ayons commis, nous — je parle de nos lecteurs — nous sommes restés bons et honnêtes...

Faites donc que vos enfants soient bons aussi...

* * Oh ! l'influence de l'imprimerie, elle est admirable, splendide, étonnante, instructive, etc., etc., ajoutez toutes les épithètes que vous voudrez, mais toute médaille a son revers.

Hier soir, mon bon petit Pierre me demanda cinq cents pour acheter de la gomme.

Bien que je réprouve entièrement cette manie de mâcher de la gomme, ce qui est sale et malsain, je lui donne les cinq cents.

Il me revient, au bout de dix minutes, avec un paquet, très joli, très gracieux, blanc avec franges rouges ou roses, portant la marque : *Heisels Red Jacket*.

Je développe le papier, croyant n'y trouver que de la gomme... mais il y a autre chose, et ceci est imprimé en français (un français de juif) :

Bien Chère
J'ai pris un gros rhume c'est par amour pour vous, j'ai attendu que ce vilain chien fut parti pendant trois mortelles heures assis sur une pierre en face de votre maison.

J'avais peur qu'il me mit en pièces j'étais si gelé et engourdi qu'à la fin je suis tombé dans la boîte aux déchets. A présent on me dit que ce chien était enpailler, pourquoi ne me l'avez-vous pas dit. Répondez et je vous pardonnerai.

Votre Malheureux

ADONIS.

Autre gomme, autre correspondance :

Cher Cœur.
Je pleure quand tu es absent et je pleure quand tu es près de moi, si tu me demandes pourquoi je ne puis te le dire. Mon cœur est plein d'amour pour toi, et je le jure par les planètes qu'il sera toujours fidèle.

Viens dimanche prochain nous aurons pour dîner des oignons et des haricots votre plat favori, n'y manque pas car les oignons ne se gardent pas, ils sont aussi forts que mon amour et si l'odeur te déplaît nous mâcherons de la gomme Red Jacket.

Ton Cœur.

Troisième gomme, lisez :

Mon Tendre Cœur,
Rencontre-moi chez l'épicier à 8 heures—Si papa nousquette—Je dirai—"Salade", s'il n'y est pas je dirai—"Patate" Salade veut dire—aies les yeux ouverts et patate signifie allons en ville. N'oublie pas, mon amour, et ne te trompe pas—O mon cher, comme je t'aime !

J'ai découvert un autre endroit où nous pourrions acheter de la gomme Heisel, et ce soir lorsque nous trotterons ensemble dans la rue, je te le montrerai.

Viens à bonne heure, et n'oublie pas les mots de passe. "Patate ou Salade".

Toute à toi.

MARIANNE.

Voici donc la littérature que l'on glisse dans les mains de nos enfants, sous prétexte de leur vendre de la gomme.

Avouez que cela n'est pas trop convenable,

C'est une réclame de commerce, dira-t-on.

Elle est propre, la réclame ! Il est joli le commerce.

Et personne ne dit rien, ne s'oppose à cette distribution de billets aussi sots que de mauveils goût.

* * Vous savez sans doute que l'on a l'intention de fonder, à Montréal, une bibliothèque industrielle et cela à l'aide de souscriptions à dix cents.

Un matin, de la semaine dernière, les listes venaient d'être déposées dans les librairies, magasins, etc., quand une sœur de charité qui recueille des souscriptions pour les missions d'Algérie, entre dans un magasin, et expose le but de sa démarche.

Le marchand donne quelque argent, mais au moment de sortir, la sœur avise la liste déposée sur le comptoir.

—Qu'est-ce donc que cela ? dit-elle.

—C'est une souscription que l'on fait pour fonder une bibliothèque industrielle.

—Alors, dit la bonne sœur, c'est à moi de donner aussi mon obole ; voici dix centins.

Et voilà comment une sœur de charité a souscrit la première pour la bibliothèque des ouvriers.

Bravo, ma sœur !

Leon Tiedem

REVUE GENERALE

Discussion sur la langue française devant le parlement fédéral.—Bill McCarthy.—Amendements Davin, Beausoleil, Blake et Thompson.—Résultat du vote.

Les vieilles luttes du passé, que l'on pensait ensevelies, viennent de se renouveler à Ottawa. La langue française, pour la conservation de laquelle nos pères ont combattu avec une si noble ardeur et qu'ils ont réussi à protéger contre ses ennemis d'autrefois, vient de subir une terrible lutte. Quoi ! cette langue si belle, si noble, si académique ; cette langue parlée par l'élite de la haute classe de tous les pays, et qui sert de plus à toutes les relations internationales ; cette langue que Bismark lui-même est forcé d'écrire et de parler, toutes les fois qu'il se trouve en relation avec les autres diplomates de l'Europe, quoiqu'il soit le plus grand ennemi de la France ; cette langue, disons-nous, vient de subir un échec, dans une colonie de l'Angleterre, ce pays qui devrait avoir pourtant un peu de reconnaissance pour les nombreux services que la France lui a rendus en maintes circonstances. Il a donc oublié, entre autres, la campagne de Crimée, où la Grande-Bretagne aurait subi une défaite inévitable, si la France, cette grande et généreuse nation, n'était venue à son secours, en lui offrant ses soldats et son argent. Il a donc oublié que cette partie du Canada où l'on parle encore français, la Nouvelle-France de jadis, précisément le pays où l'on vient de faire un nouvel outrage à la langue de Molière, a sauvé par deux fois l'honneur du drapeau anglais, en protégeant le pays contre les invasions américaines. Il a donc oublié que ce petit peuple — les Canadiens-français — qui lui a donné tant de preuves de loyauté dans le passé, qui ne désire que vivre en paix au milieu des institutions qui lui sont chères, qui est prêt à faire toutes les concessions possibles pour assurer l'homogénéité du peuple et la prospérité du Canada, a livré maints combats pour défendre le lion britannique. Oh ! oui, tout cela est oublié. Et ce qui vient de se passer ici, est une nouvelle preuve de la vérité de l'adage qui dit que c'est avec l'ingratitude que l'on paie les services rendus. Toi, France, ainsi que tes descendants qui vivent sur les rivages du St-Laurent, en gardant au fond de leur cœur ton souvenir chéri, viennent de constater une fois de plus que la reconnaissance n'est pas de ce monde, surtout en Angleterre.

Mais, venons-en au fait. Dans le cours de la session du parlement fédéral qui se poursuit actuellement, il s'est trouvé un Anglais, un fanatique, — M. Dalton McCarthy, pour l'appeler par son nom, — qui a osé exprimer l'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'une langue officielle au Canada, et que, par conséquent, la langue française devrait disparaître. Il a même proposé un bill pour demander son abolition par la force. Quelque chose comme la germanisation brutale de l'Alsace par Bismark. Voici ce bill, il est court mais expressif :

"Bill No 10. (1890). Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest : — Considérant qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada, qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays, et que la disposition de l'Acte des territoires du Nord-Ouest qui autorise l'usage de la langue française en soit retranchée : A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du sénat et de la chambre des communes du Canada, décrète ce qui suit :

"1o. L'article 110 de l'acte des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les territoires du Nord-Ouest*, est par le présent abrogé."

L'article 110, visé par ce bill, est rédigé de la manière suivante :

"Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française dans les débats du conseil ou de l'assemblée législative des territoires, ainsi que dans les procédures devant les cours ; et ces deux langues seront employées pour la rédaction des procès-verbaux dans les journaux du conseil et de l'assemblée législative et toute ordonnance rendue sous l'autorité du présent acte sera imprimée dans ces deux langues."

Cet article introduit dans l'acte constitutif des territoires du Nord-Ouest, afin de protéger les premiers et à peu près les uniques habitants de cette partie du Canada lors de son annexion, ne devrait pas être abrogé pour plusieurs raisons, et surtout pour deux. La première, parce qu'il protège la langue d'une portion respectable de la population de ces territoires ; la seconde, parce qu'il n'est nullement une entrave au développement du Nord-Ouest.

M. McCarthy — le fondateur de la Ligue des droits égaux, quelle dérision ! — ne l'entend pas ainsi. Il n'en veut plus, le pauvre homme ! C'est ruineux, dit-il, pour un petit territoire, ayant peu de revenus, d'être obligé de se servir de deux langues et par conséquent d'être dans la nécessité de publier ses lois en anglais et en français. Une dépense qui s'élève annuellement à environ \$400 ! Il

faut être fou ou francophobe comme le député de Sincoc Nord pour dire une telle absurdité. Aussi n'a-t-il pas fait de dupes ; tous ont vu le but qu'il voulait atteindre : l'anéantissement de l'influence française dans l'Amérique du Nord.

M. N.-F. Davin, député d'Assiniboia-Ouest, proposa l'amendement suivant au bill McCarthy :

"Qu'il est expédient que l'assemblée législative du Nord-Ouest soit autorisée à disposer de ce sujet par voie d'ordonnance ou par autre résolution législative, après les prochaines élections dans ces territoires."

Ensuite, M. C. Beausoleil, député de Berthier, proposa un sous-amendement conçu comme suit :

"Que tous les mots après *résolu* dans l'amendement, soient effacés et remplacés par les suivants :

"Que l'usage officiel des langues française et anglaise, dans la législature et devant les tribunaux des territoires du Nord-Ouest, a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir par une politique large et libérale la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines.

"Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les privilèges octroyés il y a quelques années seulement.

"Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance, en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Sir Hector Langevin, l'hon. W. Laurier, l'hon. M. Mills, MM. J. J. Curran, C. Beausoleil, Blake, etc., prononcèrent chacun d'éloquents discours pour revendiquer les droits de la nationalité franco-canadienne. M. Blake, dans le cours de ses remarques, suggéra un nouvel amendement au bill que nous donnons ci-après, quoiqu'il n'ait pas été soumis à la considération de la chambre :

"Qu'il ne peut pas, vu l'ancienneté de la langue française en Canada et la clause de l'acte de l'Amérique du Nord à cet effet, approuver la déclaration contenue dans le bill McCarthy à l'effet qu'il est dans l'intérêt du Canada d'avoir l'unité de langage.

"Qu'au contraire il affirme son adhésion complète à la clause qui se rapporte à l'usage de la langue française dans la province de Québec et dans le Canada, et il affirme sa détermination de résister à toute attaque contre cette clause.

"Que l'usage de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest est dans le meilleur intérêt du Canada tout entier et des territoires en particulier, parce qu'il invite les habitants de toutes les provinces à émigrer dans ces territoires.

"Que la suppression de la clause permettant l'usage de la langue française dans les territoires n'est pas nécessaire maintenant pour guérir des maux qui n'existent pas, mais que cette suppression arrêterait l'émigration des Canadiens-français dans les territoires.

"Qu'il est expédient de ne pas toucher aux clauses existantes et de remettre toute discussion ultérieure jusqu'à ce que la colonisation du Nord-Ouest soit plus développée."

Le sous-amendement Beausoleil a été défait par une majorité de 54 voix (séance du 18 février). Immédiatement après ce vote, sir John Thompson, ministre de la justice, et l'hon. J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat, soumièrent l'amendement suivant qui a été adopté, à la séance du 21 février, par 149 voix contre 50 :

"Que tous les mots après *résolu* soient retranchés et remplacés par les suivants :

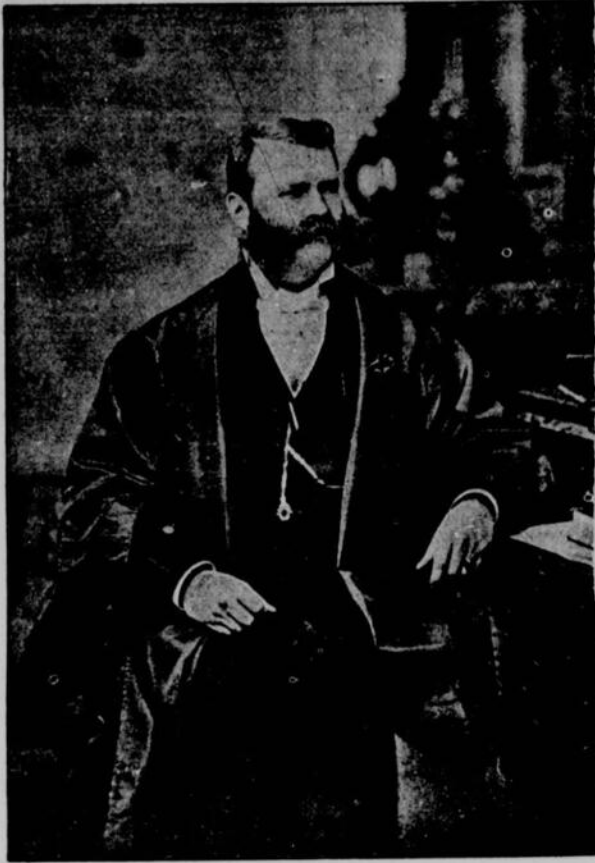
"Que cette chambre, prenant en considération le long et continu usage qu'on a fait de la langue française dans l'ancien Canada, ainsi que les stipulations sur ce point qui font partie de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, ne peut acquiescer à la déclaration qui forme la base du dit bill, savoir, "qu'il est expédient, dans l'intérêt de l'unité nationale du Dominion qu'il y ait communauté de langage dans la population" ; qu'au contraire, cette chambre déclare son adhésion aux dites stipulations plus haut mentionnées et sa détermination de repousser toute tentative de les diminuer ; qu'en même temps cette chambre croit qu'il est expédient et convenable, et nullement contraire aux dites stipulations, que l'assemblée législative des territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada le pouvoir de régulariser, après les prochaines élections générales de l'assemblée, la procédure dans l'assemblée et la manière d'en enregistrer et d'en publier les délibérations."

Ainsi, la langue française a vécu au Nord-Ouest. En donnant le droit à la législature de ce territoire de l'abolir, après les prochaines élections, c'est décréter d'avance sa mort. Cette législature, qui a déjà décidé son abrogation, ne pourra qu'être soutenue par la majorité de la population du Nord-Ouest, maintenant anglaise.

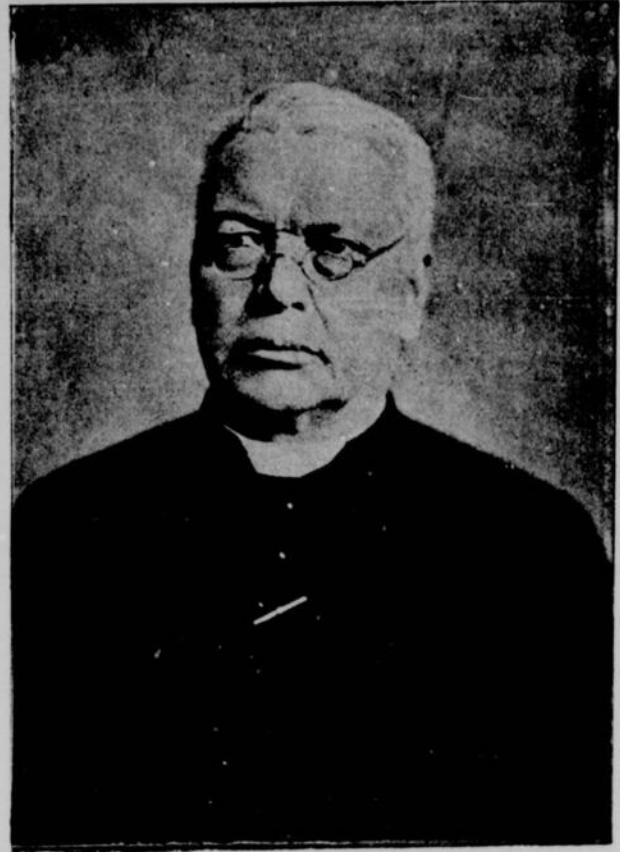
Ne blâmons pas trop, cependant, ceux qui ont cru devoir soutenir l'amendement Thompson, car ils avaient à choisir entre deux maux, et ils ont choisi le moindre.

Le combat qui vient de se livrer à Ottawa doit démontrer, une fois de plus, aux Canadiens-français la nécessité d'être unis plus que jamais. S'ils sont unis, ils seront forts pour résister aux luttes de l'avenir ; mais si la désunion se jette dans leurs rangs, ils ne tarderont pas à voir le Canada français réduit à jouer le rôle humiliant qu'ait obligé de tenir, en ce moment, la patriote et malheureuse Irlande.

G. A. Dumont

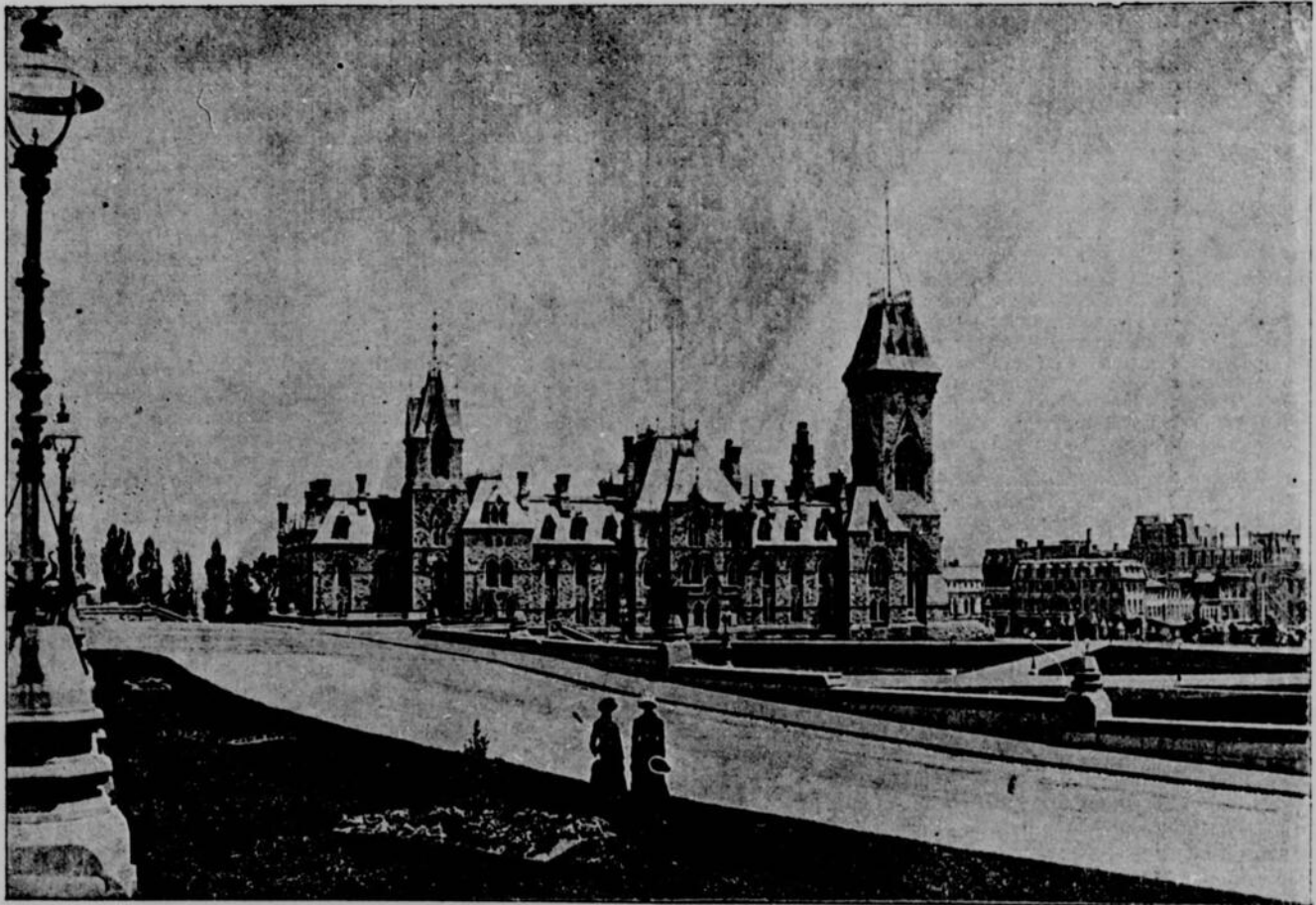


L'HON. JOSEPH-GODERIC BLANCHET, DÉCÉDÉ
Photographie Topley. — Photo-gravure par Armstrong



LE RÉV. M. FÉLIX ROCHETTE, DÉCÉDÉ
Photographie Desmarais. — Photo-Gravure par Armstrong

GALERIE NATIONALE



LES DÉPARTEMENTS DU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT, DES FINANCES, DE LA JUSTICE, ETC (BATISSE DE L'EST)
Photographies Pittaway & Jarvis—Photo-gravures par Armstrong
LES BATISSES DU PARLEMENT, A OTTAWA

HISTOIRE NATURELLE

LE POISSON-LUNE

Nous empruntons à une intéressante publication de vulgarisation française, le *Naturaliste*, dirigé par M. Emile Deyrolle, un curieux article accompagné d'une gravure non moins curieuse sur le *Poisson-Lune*.

L'orthogoriscus mola est un poisson plectognathe gymnodonte, vulgairement connu sur nos côtes sous les noms de môle, poisson-lune ou rouet. Sa forme, comme ces noms l'indiquent, rappelle celle d'une meule, d'un disque ou d'une roue. Généralement d'une taille assez grande, ce poissonne dépasse guère cependant 1m50 dans son diamètre le plus grand.

Bien qu'il ne soit nullement commun, le môle n'est pas de la plus grande rareté dans nos mers ; il y vit généralement par couple isolé. Dédaigné par les pêcheurs, ce n'est que rarement qu'il arrive sur nos marchés comme ces deux individus que M. le Dr Moreau a rencontrés aux halles de Paris en 1874. La chair y est abondante, et, n'était la répugnance invincible qu'on éprouve à la vue de l'incalculable quantité de parasites de tout genre qui vivent à la surface de son corps et dans l'intérieur de ses tissus, elle serait, au dire des pêcheurs, assez agréable au goût.

La surface de la peau du môle est grise et souvent argentée chez les individus trouvés dans les mers du Sud, d'une teinte gris sale dans ceux des mers du Nord, (la zone de dissémination de cette espèce est en effet très vaste et s'étend depuis le cap de Bonne-Espérance, au sud, jusqu'à l'extrême nord de l'Europe) ; elle est couverte d'une couche épaisse de mucosité visqueuse douée pendant la nuit d'une phosphorescence assez vive. Tiré hors de l'eau, cette couche glaireuse rend l'orthogoriscus dégoûtant à voir et surtout à toucher, ce qui fait que les marins craignent souvent de le héler à bord, bien que sa capture soit relativement facile, à cause du peu de vivacité de ses mouvements, lorsqu'il vient, comme cela paraît lui être assez habituel, nager à plat à la surface de la mer—comme s'il y flottait à demi mourant.

Sur certains points du corps de l'orthogoriscus, débarrassé de la couche glaireuse épaisse qui l'entoure et dont la peau paraît alors ulcérée et tout ensanglantée, se voient des taches blanches de la taille d'une pièce de 2 francs environ. En examinant de près ces taches, on voit qu'elles sont formées par des vers plats. En enlevant avec précaution ces nouveaux parasites nous trouvons sur leur face ventrale, outre une ventouse radiée centrale de la taille d'une pièce de 20 centimes, deux autres petites ventouses situées de chaque côté d'une petite échancrure marginale postérieure. Ceci nous permet de reconnaître de suite que nous avons une double particularité qui frappe de suite lorsqu'on le voit pour la première fois ; c'est d'une part l'absence de queue qui donne à ce poisson un aspect presque tronqué comme si on avait réséqué presque toute la portion postérieure d'un poisson ordinaire.

À droite et à gauche de la tête se trouvent les yeux, relativement petits. Dans un exemplaire de taille monstrueuse que j'ai eu l'occasion de capturer pendant la campagne de cette année du laboratoire maritime du Muséum à Saint-Waast-la-Hougue (il avait 2m05 de longueur) les yeux n'étaient pas plus grands qu'une pièce de 5 francs et j'ai eu l'occasion de remarquer la justesse de cette observation de Cuvier, souvent mise en doute, de la présence d'une sorte de membrane nictitante ou replis palpébriforme dont l'existence manque généralement chez les poissons. De l'un des yeux de cet orthogoriscus sortait une filaire que je n'ai pu déterminer.

GALERIE CANADIENNE

M. FELIX ROCHETTE, PRÊTRE

Aujourd'hui le MONDE ILLUSTRÉ donne le portrait du Révérend Félix Rochette, curé du Sault-au-Récollet, décédé le 8 février dernier, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Les paroissiens du Sault pleurent la mort de ce digne prêtre qui pendant longtemps les conduisit dans le vrai chemin de la vertu. Ils pleurent ce bon père qui avait su se gagner leur estime et leur amour. Ils pleurent cet ami dévoué à leurs intérêts et spirituels et temporels.

M. Rochette naquit à Berthier, de parents pauvres, mais chrétiens. Dès ses premières années, le jeune Rochette fut obligé de pourvoir à sa subsistance, et comme il le disait lui-même, de gagner son pain à la sueur de son front. Quoique exposé à bien des dangers dans le genre de travail auquel il se livra, il n'abandonna pas l'idée de Dieu et de son salut. Par son travail honnête et conscien-

un père. Ses œuvres parlent de lui et redisent son zèle vraiment sacerdotal.

Par ses dernières volontés, M. Rochette a favorisé plusieurs institutions religieuses, et il n'a pas oublié les pauvres de sa paroisse.

Au jour de ses funérailles, l'église était trop petite pour contenir le nombre des personnes accourues pour rendre un dernier tribut de reconnaissance à celui que l'on pleurait.

Mgr Fabre, archevêque de Montréal, chanta le service funèbre, et plus de cinquante prêtres assistaient aux funérailles.

Aujourd'hui, M. Rochette repose dans sa chère église, sous la voûte du sanctuaire. Il dort là son dernier sommeil, au milieu de ceux qu'il a connus ; et en attendant le réveil de la résurrection, il vous rappelle encore son amour de Dieu et du prochain, et sa grande résignation à la volonté divine. Qu'il repose en paix !!!

J. Uld. Buel' P^{te}

Eglise du Sacré-Cœur, Montréal, 26 fév. 1890.

L'HON. J.-G. BLANCHET

L'honorable Joseph Goderic Blanchet, percepteur des douanes à Québec, est décédé mercredi midi à Lévis.

Le défunt était né le 7 juin 1829 et était fils de Louis Blanchet, de Saint-Pierre, Rivière-du-Sud, et de Marguerite Fontaine dont la famille vient de Picardie. Après avoir complété ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, il étudia la médecine sous la direction de son oncle Jean-Baptiste Blanchet, M. D., et s'établit à Lévis.

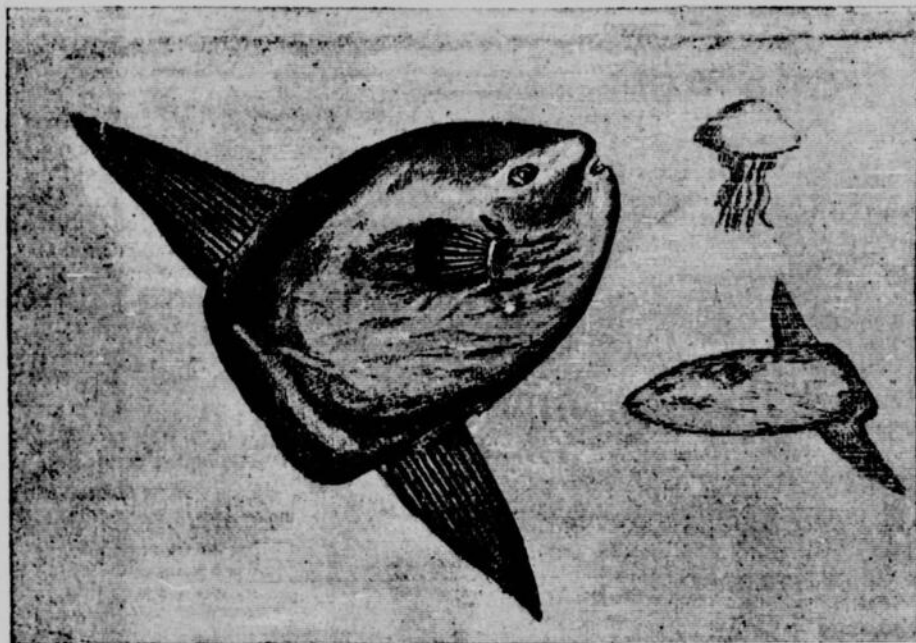
Environ trois mois après, le 27 août, le jeune Dr Blanchet épousa Mlle Emilie Balzaretto, fille de M. Giovanni Dominico Balzaretto, né à Milan, Italie.

Il eut de ce mariage six enfants dont deux seulement survivent : M. Jos Blanchet, employé civil, et Mme Dupré, épouse de M. Edmond Dupré, associé de la maison Chinic & Cie, de Québec.

Au titre de médecin éminent, M. Blanchet joignait celui d'officier militaire distingué. En 1863, il leva le 17^e bataillon d'infanterie de ligne de Lévis qu'il commanda longtemps avec le titre de lieutenant-colonel. En 1865, il commanda le 3^e bataillon administratif pendant l'affaire de St-Albans ; et lors de l'invasion fénienne, en 1871 le commandement en chef de toute la milice de la rive sud lui fut confié.

Sa carrière politique est aussi remarquable. Il se porta candidat en 1857 dans le comté de Lévis pour l'Assemblée législative du Canada, mais fut défait. En 1861, il se présenta de nouveau, et fut élu cette fois et siégea jusqu'à la Confédération. À cette époque il fut élu par acclamation député à la Chambre des Communes et y siégea jusqu'en 1874. En 1875 il se présenta dans Lévis pour la législature de Québec, mais fut défait. Dans le cours de cette même année, il se présenta et fut élu dans le comté de Bellechasse dont le siège était devenu vacant par suite de l'élevation de M. Fournier à la Cour Suprême. En 1878, le comté de Lévis élut le Dr Blanchet pour le représenter aux Communes. En 1879 il fut élu Orateur de cette Chambre et remplit les importantes fonctions de cette charge avec une louable impartialité et un talent qui lui acquirent des félicitations générales.

Elu de nouveau en 1882, il donna sa démission pour accepter l'emploi de percepteur des douanes à



Le poisson-lune (*Orthogoriscus mola*).

cieux, il s'amassa bientôt assez d'argent pour pouvoir commencer un cours d'instruction. Déjà assez avancé en âge, il entra au collège de l'Assomption. Ses maîtres remarquant en lui une âme d'élite, l'encouragèrent à continuer. Quelques années plus tard, il était prêtre. Cette idée de prêtre de Dieu, l'avait frappé dès sa première communion. Par ses prières et son travail, il répondit à l'appel de Dieu ; et Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, le récompensa en lui accordant la grâce du sacerdoce.

M. Rochette exerça le ministère dans plusieurs paroisses, et notamment dans les paroisses de La-Grande, de St-Anicet et du Sault-au-Récollet. Toutes les personnes qui l'ont connu, ont pu apprécier son zèle pour le salut des âmes.

M. Rochette était ce bon prêtre, vigilant, dévoué et charitable. La porte de son presbytère était toujours ouverte pour le pauvre et le malheureux. Que d'infortunes il a secourues ! Que de bonnes œuvres il a opérées, et que Dieu seul connaît aujourd'hui. Combien il compatissait aux douleurs du prochain ! Sans doute, il trouvait le secret de cette compassion dans ses propres douleurs. Car on peut dire en toute vérité, que sa vie entière fut une longue souffrance.

M. Rochette a passé les vingt dernières années de sa vie, dans la paroisse du Sault-au-Récollet. Il aimait ses paroissiens, et ceux-ci l'aimaient comme

Québec, qu'il a occupé depuis jusqu'au moment de sa mort.

L'honorable M. Blanchet jouissait du respect universel ; chacun déplore en lui la perte d'un bon citoyen, dont le talent et l'intégrité étaient universellement reconnus. Nous offrons à la famille l'expression de nos plus sincères condoléances.



LA QUESTION FRANÇAISE

Il nous est bien permis d'en disserter tout à notre aise à présent que, temporairement du moins, les débats sont clos. Après avoir passionné les esprits dix jours durant et fait les frais de quatorze longues séances, cette épineuse question en est venue à une solution que les naifs de la politique veulent bien juger définitive mais qui sera tout au plus momentanée, si j'en crois, pour une fois, l'audacieux McCarthy.

Quand nous nous sommes laissés, lecteurs, c'était aux Communes, dans la galerie de l'Orateur ; nous nous rejoignons là pour prêter une oreille intéressée, sinon à tous, du moins à quelques uns des plus intéressants parmi les nombreux discours auxquels a donné lieu l'orage violent, soulevé par le fanatisme *equal-rightiste*.

Je vous nommais, dans mon précédent article, les discoureurs, rangés en trois ou quatre catégories distinctes. Il s'agit aujourd'hui de prendre note de leurs factums et de signaler, suivant leur mérite, ceux qui sont venus depuis en allonger la liste.

* *

Voici d'abord un homme grand, mince, chauve, au front rayonnant d'intelligence, aux propos sarcastiques, c'est M. Davin, député d'Assiniboia, territoires du Nord-Ouest. Celui-ci se lève immédiatement après la proposition en seconde lecture du bill McCarthy. Il combat cette mesure avec une habileté hors ligne, jetant un voile épais de ridicule sur toute la personne du moteur de ce bill. Après avoir fait, dans un long discours, les plus beaux éloges des Canadiens-français, de leur loyauté, de leurs nobles sentiments, de leurs droits acquis et de leur bien inoffensive façon d'en user, il conclut, c'est bien malheureux, à un amendement de son crû qui ne nous est pas moins défavorable que la mesure elle-même.

Vient après, le colonel O'Brien, qui parle fanatisme à l'appui de son compère McCarthy. Le colonel est peut-être un militaire de mérite, mais il ne se montre ici qu'un froid déclamateur. Le député d'Algoma est un poseur, l'envieux orgueil du sang et de la race lui brûle la veine ; ses propos bien moins que tempérés ne nous édifieraient guère, chers lecteurs.

Pour raccourcir je dirai tout de suite qu'à ce genre-là se rattachent MM. McNeil, Paterson (Brant), Wallace, etc., fanatiques *ejusdem farinae* qui sont venus nous faire bâiller, chacun à leur tour, sur leurs longues et décousues jérémiades anti-françaises. Dans cette constellation moins que brillante, MM. McCarthy et Charlton se rapprochent un peu plus de la première grandeur c'est pourquoi je prendrai la peine de leur donner leur tour dans ma brève revue.

Sans trop m'arrêter à M. White (Cardwell) — celui de Renfrew s'est révélé notre ennemi juré — qui dit de fort jolies choses des Canadiens-français, mais en risque d'autres sur leur compte qui le sont bien moins, s'efforçant avec un résultat plus que douteux de ménager la chèvre et le chou, il me tarde de vous présenter d'autres figures anglaises aussi, pourtant, mais qui nous sont bien plus sympathiques, MM. Blake, Wright, Mills, etc.

* *

Avant cela cependant, saluons encore un de nos compatriotes, le député de Berthier, M. Beausoleil, qui vient de se lever, le premier des nôtres, sur la question. Il s'adresse à la Chambre en français

d'abord, puis après, en anglais, pour prouver à ces messieurs, ce que disait avec esprit un confédéré de talent, que s'ils ont la tête trop étroite pour y loger deux idiômes, nous sommes mieux partagés, et que tout en voulant conserver précieusement notre langue si belle, nous pouvons leur faire parfois la courtoisie de leur aider à parler la leur.

Les circonstances une fois clairement exposées, il propose à l'amendement Davin un sous-amendement, franc d'allure et net comme la lettre de la constitution dont il appelle la mise en vigueur, amendement qui détruit du coup l'intention subtile du premier.

Cet amendement a eu, depuis, le mauvais sort que l'on sait, il nous donnait trop bien raison... Mais arrière la politique et ses épaves, parlons nouvelles.

* *

Chapeaux bas, Français du Canada, voici que se lève un défenseur-né de nos droits les plus chers. C'est le titre que s'est acquis, à notre admiration reconnaissante l'honorable Edward Blake, avant et contre tous ses contemporains anglais. Je ne fais que répéter ce qu'à déjà dit en chœur toute la presse politique canadienne-française. Le député de Durham-Ouest, cette grande et noble figure dans notre histoire politique a vivement saisi l'occasion nouvelle de se montrer un champion de la justice, un sincère ami de la race franco-canadienne. Son plaidoyer plein de chaleur non moins que de logique nous honore et nous grandit aux yeux de ses compatriotes.

M. Mills, député de Bothwell, a vaillamment secondé son ancien chef dans sa digne croisade. Avec l'esprit philosophique qui le caractérise, l'honorable député a démontré à la Chambre jusqu'à l'évidence que l'attentat McCarthy n'était rien moins qu'un crime affreux de lèse nationalité. Il a recueilli des applaudissements des deux côtés de la chambre.

Non moins sympathique à notre cause et non moins applaudi de tous, nous est apparu M. Alonzo Wright, député du beau et grand comté d'Ottawa. Son discours, plein de verve et d'esprit, était une charge à fond contre le fanatique promoteur, un panégyrique splendide des Canadiens-français, un appel énergique et digne d'attention à l'équité de la Chambre.

Je ne fais que mentionner ici les discours des députés de Grey-Est et York-Nord, MM. Sproule et Mulock, très forts aussi en notre faveur, ou plutôt en faveur de la stricte justice.

Le premier ministre du Canada, le très honorable sir John-A. MacDonald a fait deux discours sur la question. Le premier était marqué au coin d'une ambiguïté diplomatique intentionnelle, avec, cependant, de jolis traits en faveur des Canadiens-français. Le second était plus franc et plus carrément prononcé, à l'appui de la motion Thompson. Avec les meilleures éloges à notre adresse, le vieux chef énonce à la représentation son vif désir que cette question soit réglée sans que l'on voit se briser l'harmonie existant entre les deux grandes races du pays. Il s'échauffe, il s'emporte, parle haut et bien, mais il parvient mal à dissimuler qu'il sympathise avec d'autres que nous. N'importe, les apparences seront sauvées ! Diplomatie ce sont là de tes coups !

Je vous présente du même coup McCarthy et Charlton : tous deux grands et d'assez bonne pose, tous deux grisonnants, car le fanatisme a bien ses soucis ; tous deux d'un morne stoïcisme quand les adversaires les accablent de dures vérités, et l'œil plein de feu lorsqu'ils exposent leur réquisitoire de mort. Celui-ci n'ayant d'autre mérite qu'une rage de sectaire, celui-là possédant en plus de l'autre un peu de dialectique judiciaire ; mais tribuns aussi fastidieux l'un que l'autre. A deux reprises, ces Don Quichotte du parlementarisme sont venus exposer à la Chambre leurs utopies incendiaires avec une résultante qui eut été pour eux, sans doute, plus minime encore que celle du bill des Jésuites, sans un fâcheux compromis nécessité par les circonstances.

Il ne me faut pas oublier l'honorable Peter Mitchell, député de Northumberland, qui prête à notre juste cause l'appui de son autorité et de son témoignage élogieux dans un excellent discours.

Pour le bouquet, je me suis gardé de vous par-

ler des nôtres. Après M. Beausoleil, MM. Lavergne, Robillard, Landry, Casgrain, Larivière, Gigault, etc., qui ont expliqué clairement et avec fierté, dans le langage même de ces bons Anglo-Saxons, quelles raisons très valables nous avons de tenir si fort à continuer de parler français, et pourquoi nous taxons d'injustice criante les insupportables efforts de M. Dalton McCarthy et consorts. Vraiment c'était à concevoir de l'orgueil de voir, par l'entremise de nos compatriotes, la langue anglaise, elle-même, servir contre-elle-même d'instrument pour combattre et anéantir ces ambitieuses prétentions.

Le fait fut plus éclatant encore quand il nous fut donné d'ouïr les harangues magistrales de nos honorables compatriotes sir Hector Langevin, MM. Laurier et Chapleau. Chacune fut un réquisitoire écrasant contre le briseur de vitres de Simcoe-Nord : l'une étincelant de patriotisme et de profonde conviction, l'autre d'une logique à tous crins servie par une éloquence mâle et persuasive, ce en quoi abondait la troisième, en joignant les preuves inattaquables de l'histoire. Nous avons droit d'être fiers de ces hommes là. La race qui a pu les produire, après une pléiade d'autres de cette force, n'est pas à bout de puissance, tant s'en faut !

Honneur, enfin, à MM. Langelier (Montmorency) et Dupont de Bagot, ainsi qu'à notre ami ès-nationalité, M. Curran, député de Montréal, Centre, qui n'ont pas craint de parler français à cette Chambre, anglaise au deux tiers. Ils l'ont fait tous trois avec talent, dans le sens tout-à-fait canadien-français. Ils ont emporté d'emblée l'attention de la Chambre et ce qui plus est, ses vifs applaudissements.

Cette circonstance a prouvé que nous aurions tout à gagner si nos compatriotes, députés, s'appliquaient à toujours faire usage de leur belle langue, dans la mesure du possible ; la langue française si claire, si diplomatique, dont l'usage, hélas ! on ne peut se le dissimuler, tombe en désuétude de plus en plus aux Communes du Canada. Usons largement de nos droits acquis si nous ne voulons pas qu'ils viennent à paraître inutiles et abusifs à l'envieux qui en guette avidement la dépouille.

* *

On a tort de croire, ici et là, qu'il n'y a pas d'auditeurs pour la langue française aux Communes. Une soixantaine de Canadiens-Français et Irlandais et bien des Anglais la comprennent et l'apprécient ; or trente ou quarante députés constituent le quorum de l'assemblée ; laissez sortir les fanatiques dans les couloirs, s'ils le veulent, et parlez quand même français. Vous aurez un auditoire toujours digne et les galeries même s'y intéresseront fort, en majeure partie. Et puis ils reviendront après avoir appris le français pour la plupart, car l'éloquence de nos compatriotes français force leur curiosité.

Le cas de MM. Langelier, Dupont et Curran l'a démontré. Puis, le chœur nombreux, composé d'Anglais autant que de Français qui a chanté avec M. Joncas, M.P., pour Gaspé, "Deux Gendarmes un beau dimanche," le soir du vote, prouve que la langue française est loin d'être abhorrée dans la Chambre, comme on l'a malheureusement insinué : bien au contraire !

Concitoyens, donc, serrons nos rangs, parlons notre langue autant que faire se pourra pour qu'on sache partout comme nous y tenons bien, et soyons forts, car Sulte nous le disait encore l'autre soir, avec cet esprit d'observation qui le distingue, le Canadien-français comme le Normand son aïeul est redoutable tant qu'il se croit fort ; si l'on vient à lui persuader qu'il faiblit il ne vaut presque plus !

Ce même Sulte nous connaît bien vous savez, et il dit que nous sommes encore très forts. Ayons donc foi dans sa parole et allons de l'avant sans hésiter. Soyons justes comme toujours et magnanimes avec les plus petits, mais en face des grands soyons intransigeants pour revendiquer jusqu'aux moindres de nos droits. Avec cela, nous n'avons rien à craindre des ombrageux qui veulent nous barrer la route et l'avenir, si nous le voulons est à nous... après Dieu ! !

JULES ST-ELME.

Ottawa, 26 février.



ANNIVERSAIRE

A MADEMOISELLE LUCY

Je voudrais pour ta fête, en un jardin céleste,
Cueillir de tendres fleurs aux parfums merveilleux,
J'en ferais un bouquet, n'ayant rien de modeste,
Puisqu'il aurait germé sous le regard de dieux.

Les roses, les lilas, les blanches immortelles,
Dans un concert joyeux viendraient s'unir à moi,
Et si tu le voulais, à ces tiges si belles,
J'ajouterais la fleur de mon amour pour toi.

Mais comment m'élever jusqu'aux lointaines sphères
Où l'éternel printemps fait fleurir les bosquets ?
Et comment, dans nos champs glacés et solitaires,
Recueillir cette fleur qui connaît mes secrets.

Le mois où tu naquis porte un manteau de neige
Qui m'interdit l'accès de ces vallons bénis,
Où je rêvais souvent quand le joyeux cortège
Des jours de mon jeune âge, enivrait mes esprits.

Puisqu'il en est ainsi, je me borne à te dire
Combien je m'intéresse à ton bonheur futur,
Et je veux bien chanter sur ma trop faible lyre
Si tu daignes prêter l'oreille à son murmure.

Si tu veux m'écouter : je te dirai de croire,
De croire en l'avenir qui te garde la paix ;
Qui savent un bon jour, effacer la mémoire
Des contrariétés qu'ici-bas nous souffrons.

Si tu veux m'écouter : je vais te dire " espère " !
Espère en l'avenir qui te garde la paix ;
S'il est vrai que pour nous la joie est éphémère,
Il est des lieux du ciel qui ne meurent jamais.

Je te dirai d'aimer, si tu daignes m'entendre :
— Le cœur qui n'aime pas est un foyer sans feu,
Et d'ailleurs, en ce monde où tout se fait attendre,
Il est dit que l'amour nous fait cherir de Dieu.

Aime, espère, crois bien, et tu verras ta vie
Se transformer bientôt en un vaste champ d'or,
Et plus tard, en songeant à ta jeunesse enfuie,
Avec tes souvenirs tu souriras encor.

A ces conseils d'amis, j'ajoute, pour ta fête,
Mes souhaits de bonheur, mes souhaits de santé ;
Que jamais sur ton front ne souffle la tempête,
Que toujours à tes yeux brille un soleil d'éte.

Nous portons même nom : et certes, j'en suis aise,
Puisque ce nom, souvent, m'enseigne " la douceur " !
Mais j'aimerais bien mieux, Lucy, ne t'en déplaise,
Qu'au lieu d'un même nom, nous eussions même cœur.

LORENZO.

Montréal, février 1890.

CORRESPONDANCE

A M. R. CHEVRIER

Medice, cura te ipsum.

Où en sommes-nous donc avec le précepte ? Eh !
future disciple d'Esculape, ne tremblez-vous pas
pour la clientèle qui vous désire et vous attend ?

Il est vrai qu'en temps de grippe et de grippés
les esprits sont dispos : on pardonne facilement,
même aux médecins de demain, les fièvres—et les
retards.

Mes souhaits sincères pour une convalescence
sûre et rapide. Qu'on vous revoie, qu'on vous lise.
Pourquoi cette demi-pensée à me croire reclus ?

" J'aime le grand air, la liberté.... "

De ce refrain gamin, je ne sais que le premier
vers, mais je le chante sans cesse....

A bientôt donc, monsieur ? Donnez-nous des
nouvelles de votre santé.

SUZETTE.

QUAND MÊME

(Voir gravure)

Oui ! elles méritaient bien de rester Françaises,
ces héroïques Alsaciennes qui recevaient dans leurs
bras les blessés et prenaient leur place pour com-
battre. M. Mercié a rendu admirablement l'un
des émouvants épisodes de cette fatale campagne.
Oui, elles méritaient bien de rester Françaises, et
elles le resteront : *Quand même !*

M. LEDIEU, DÉPUTÉ



Nous publions aujourd'hui le portrait de M. Ledieu, frère de notre estimable chroniqueur, qui, aux dernières élections générales en France a été élu député pour le département du Pas-de-Calais,

En politique, M. Ledieu est républicain modéré.

Nous n'avons pu nous procurer des notes biographiques, mais les journaux de France ne tarissent pas d'éloges à son adresse.

M. LOUIS RUBENSTEIN

CHAMPION DES PATINEURS DE L'UNIVERS

Nous publions, ci-dessous, le portrait du champion des patineurs de l'univers, M. Louis Rubenstein. Il est né en cette ville et a maintenant vingt-six ans.

En 1882, à Montréal, il concourut pour la première fois, et obtint le titre de champion du Canada ; pendant le carnaval montréalais de 1885, il sortit vainqueur de l'Amérique. En 1886, il remporte tous les premiers prix du Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse. Il sort victorieux dans deux concours à New-York (1888-89).



M. RUBENSTEIN

En novembre dernier, il reçoit une invitation de prendre part au concours international qui eut lieu à Saint-Petersbourg (Russie), le 9 février dernier. A ce concours, l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède, ainsi que les villes de Moscou, Stockholm et Saint-Petersbourg étaient représentées. M. Rubenstein est encore sorti vainqueur, malgré qu'on ait voulu l'empêcher de concourir, en raison de son origine juive. Ajoutons qu'il lui a fallu l'autorité de l'ambassadeur anglais pour lui ouvrir l'entrée du concours.

Le nouveau champion de l'univers, que les journaux des Etats-Unis disent Américain, quoiqu'il soit Canadien de naissance, avant de revenir au Canada, passera par Berlin et Hambourg pour prendre part à des concours qui auront lieu dans ces deux villes.

Il n'y a point au monde un si pénible métier que celui de se faire un grand nom : la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage.

PRIMES DU MOIS DE FEVRIER

LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS

Le tirage des primes pour les numéros du mois de FEVRIER a eu lieu le 1er mars dans la salle de l'Union Saint-Joseph, coin des rues Ste-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Trois personnes choisies par l'assemblée ont surveillé le tirage qui a donné le résultat suivant

1er prix	No. 14,078....	\$50.00
2e prix	No. 11,227....	25.00
3e prix	No. 14,223....	15.00
4e prix	No. 26,113....	10.00
5e prix	No. 5,940....	5.00
6e prix	No. 3,233....	4.00
7e prix	No. 29,663....	3.00
8e prix	No. 29,597....	2.00

Les numéros suivants ont gagné une piastre chacun :

342	5,017	13,752	19,479	23,445	27,863
356	5,136	13,776	19,763	24,582	27,873
627	5,168	14,000	19,833	24,705	28,436
1,181	5,418	14,486	20,659	24,720	28,809
1,221	5,531	14,580	20,828	25,123	29,061
1,723	6,001	14,764	21,112	25,211	29,069
1,815	7,732	14,969	21,424	25,622	29,098
2,156	8,420	15,331	21,697	25,629	29,455
2,526	8,731	15,991	21,841	25,683	30,868
2,607	9,050	16,079	21,991	25,773	31,690
2,900	10,042	17,724	22,102	26,659	31,850
2,975	10,125	18,405	22,120	26,987	31,866
3,697	10,320	18,616	22,417	27,122	31,991
4,496	10,582	19,470	23,432	27,460	31,995
4,983	10,825				

N. B.—Toutes personnes ayant en mains des copies du MONDE ILLUSTRÉ, datées du mois de février, sont priées d'examiner les numéros imprimés en encre rouge, sur la dernière page, et, s'ils correspondent avec l'un des numéros gagnants, de nous envoyer le journal au plutôt, avec leur adresse afin de recevoir la prime sans retard.

Nos abonnés de Québec pourront réclamer le montant de leurs primes chez M. F. Béland, No. 264, rue Saint-Jean, Québec.

CONNAISSANCES UTILES

Remède contre les rhumes.—Trois cuillerées à bouche de bonne eau-de-vie, trois cuillerées à bouche de sirop de capillaire. Mêlez et versez dessus une infusion de fleurs de violettes, dans une grande tasse. Buvez le tout en une fois, le soir, au lit, et reprenez la même potion deux ou trois soirs de suite.

Recette pour les claques.—Il arrive souvent de déchirer ou couper ses claques ou autres chaussures en rubber, caoutchouc, et faute de savoir comment les raccommoder, d'être obligé de s'en acheter d'autres. Voici un moyen facile de faire ce raccommodage : Prenez un morceau de rubber, disons de vieille claque, coupez le par petits morceaux très fins et mettez dans une bouteille. Ajoutez de l'esprit de térébentine suffisamment pour les dissoudre. Quand la solution est faite, prenez une brosse douce, joignez les parties déchirées ou coupées et collez avec le rubber fondu en brochant jusqu'à ce que la couche soit assez épaisse pour retenir les parties ensemble, et votre chaussure en vaut une neuve. Essayez.

Moyen économique d'éclairage pour la nuit.—On peut quelquefois être dans l'impossibilité de se procurer une lampe ou tout autre moyen d'éclairage pour la nuit ; on peut alors procéder de la manière suivante :

On peut prendre une fiole ayant servi à de l'eau de mélisse. On met un tout petit morceau de phosphore, gros comme un pois à peu près. On fait alors doucement chauffer la fiole, pour qu'elle n'éclate pas, et on y met de l'huile bouillante jusque vers le tiers de sa hauteur. Puis on bouche bien.

Quand on veut se servir de la lumière, on débouche, et l'on est suffisamment éclairé pour distinguer les objets, après qu'on a remis le bouchon. Il suffit d'enlever le bouchon quelques secondes chaque fois qu'on veut se procurer de la lumière.

REBUS ILLUSTRÉ



SOLUTION DU REBUS PARU DANS LE No 303

Vouloir, c'est pouvoir.
Explication littérale : V houe, oir, cep, pou-voir.

VARIÉTÉS

Bébé vient de recevoir en cadeau une de ces cornes à musique dans laquelle elle souffle du matin au soir. Passe sur ces entrefaites un animal orné de cornes qu'elle n'a jamais encore vu : une vache demandant son veau :

—Oh ! maman, viens donc voir ! Une grosse bête qui joue de la même corne que moi !

AVIS AUX MÈRES. LE SIROP CALMANT DE MME WINSLOW pour la dentition des enfants, est le médicament recommandé par les principaux médecins des États-Unis, et il est employé avec avantage depuis quarante ans par des millions de mères pour leurs enfants. Pendant les progrès de la dentition sa valeur est incalculable. Il soulage l'enfant de toute douleur, guérit la dissenterie et la diarrhée, les douleurs d'entrailles et le borborygme. Il donne du repos à la mère en donnant la santé à l'enfant. Prix : 25 cents la bouteille.

LE NATIONAL

Journal Politique, Artistique et Littéraire, paraissant tous les jeudis de chaque semaine. Ce journal est le plus complet et le plus varié des journaux hebdomadaires de cette province. Nous y trouvons des renseignements précieux sur toutes les parties du monde. Actuellement ce journal publie le magnifique roman de Prosper Mérimée, intitulée :

COLOMBA

Prix de l'abonnement : \$1.00 par année. En vente dans tous les dépôts de la ville. Le NATIONAL 40 Place Jacques Cartier, Montréal.

75c Pour la meilleure Chemise non lavée 75c
\$1.00 Chemise Supérieure \$1.00
\$1.50 Chemise sur commande \$1.50

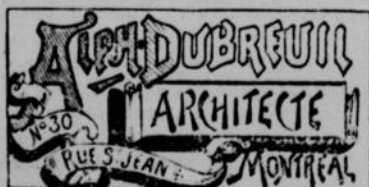
Voyez mes prix avant d'acheter ailleurs

GUIMOND
15 ST-LAURENT

Alcide Chaussé
Architecte
No 1541 Rue St Catherine.
Montréal.
Téléphone Bell 6504.

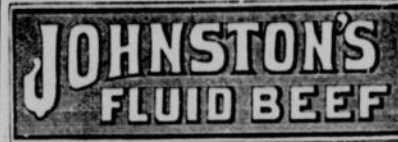
VICTOR ROY,
ARCHITECTE

26 RUE ST-JACQUES, MONTREAL



HENRI LARIN,
PHOTOGRAPHE
2202 -- RUE NOTRE-DAME -- 2202

10336



Si votre appétit n'est pas bonne et que vous avez besoin d'un tonique prenez le

JOHNSTON'S FLUID BEEF

FUMEZ LE NOUVEAU

5^{CTS} **NECTAR** 5^{CTS}

CIGARE DE L'UNION

FAIT A LA MAIN, PUR HAVANE,

E. N. CUSSON, FABRICANT

MONTREAL.

HOTEL DU CANADA

A. C. SABOURIN, propriétaire

Coin des rues Saint-Gabriel et Sainte-Therese

MONTREAL

Ses lunches à 25 cents sont des meilleurs à Montréal.

La Compagnie d'Assurance

NORTHERN OF ENGLAND.

Capital..... \$15,000,000
Fonds accumulés..... 17,106,900

BUREAU GÉNÉRAL POUR LE CANADA

724 NOTRE-DAME, MONTREAL

ROB. W. TYRE, Gérant.

AGENTS POUR LA VILLE

ELZEAR LAMONTAGNE JOSEPH CORBEIL

TROUVE

L'EAU SAINT-LEON est le bourreau que exterminé la Dyspepsie, la Constipation, le Rhumatisme, Maladie du Foie et des Reins.

Faites-en un usage constant et vous jouirez d'une bonne santé.

Cie D'EAU DE SAINT-LEON

51, PLACE VICTORIA

E. MASSICOTTE & FRERES

SEULS PROPRIETAIRES

Téléphone 1432

CASTOR FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicate et rafraichissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure. Indispensable pour les familles. 25 cts la bouteille

HENRY R. GRAY,
Chimiste-pharmacien,
144, rue St-Laurent.

THIS PAPER may be found on file at Geo. F. Rowell & Co's Newspaper Advertising Bureau (10 Spruce St.), where advertising contracts may be made for it in NEW YORK.

ETABLIE EN 1870



Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons toujours en magasin les articles suivants :

Les triples extraits culinaires concentrés de JONAS

Huile de Castor en bouteilles de toutes grandeurs

Moutarde Française Glycerine, Collefortes.

Huile d'Olive en demi pintes, pintes et pots.

Huile de Fois de Morue, etc., etc.

HENRI JONAS & CIE

10—RUE DE BRESOLES—10

Bâtisses des Sœurs) MONTREAL



Voici le véritable J. E. P. Racicot, inventeur, propriétaire et manufacturier des célèbres Remèdes Sauvages, 1434, rue Notre Dame, à l'enseigne du Sauvage.

Montréal, 9 mai. CERTIFICAT.—Moi, soussigné, je certifie que pendant six mois j'ai été malade d'une démanaison et d'urticaire aux bras d'une souffrance terrible, j'ai été guéri par les Remèdes le J. E. P. RACICOT, propriétaire et fabricant de remèdes sauvages, dans l'espace de trois semaines, au No 1434, rue Notre-Dame, à l'enseigne du Sauvage

A. LAFERRIERE, typographe, No 11, Saint-Etienne, Côteau St-Louis.

On trouvera les mêmes remèdes au No 25 rue St-Joseph, Québec, et au No 9, rue Du-ont, Sherbrooke.

SANS PEUR ET SANS REPROCHE

SAVONS MEDICAUX

DU

DR V. PERRAULT

Ces savons, qui guérissent toutes les Maladies de la peau, sont aujourd'hui d'un usage général. Des cas nombreux de démangeaisons, dartres, hémorrhoides, etc., réputés incurables, ont été radicalement guéris par l'usage de ces Savons.

NUMÉROS ET USAGES DES SAVONS

Savon No 1.—Pour démangeons de toute sortes.

Savon No 5.—Pour toutes sortes de dartres. Savon No 8.—Contre les taches de rousseur et le masque.

Savon No 14.—Surnommé à juste titre savon de beauté, sert à embellir la peau et donner un beau teint à la figure.

Savon No 17.—Contre la gale. Cette maladie essentiellement contagieuse disparaît en quelques jours en employant le savon No 17.

Savon No 18.—Pour les hémorrhoides. Ce savon a déjà produit les cures les plus admirables, et cela dans les cas les plus chroniques.

Ces savons sont en vente chez tous les pharmaciens. Expédiés par la poste sur réception du prix (25 cents).

ALFRED LIMOGES,
Saint-Eustache, P.Q.



OR PLAQUÉ SOLIDE

Afin d'introduire nos montres et autres bijoux pour 60 jours nous enverrons ce beau joyau d'or fin plaqué à aucune adresse sur reçu de 32 cent en timbre de Post; et aussi enverrons sans

autres charges notre grand catalogue de montres et bijoux etc. avec des termes très avantageux et garantis de durer des années et soutenus l'essai de l'acide, est offert pour 12 cent pour ce jour seulement. Envoyez votre ordre immédiatement et vous recevrez un joyau volant \$2.00 pour 32 cent. CANADIAN WATCH AND JEWELRY CO. 69 & 71 Adelaide St., East Toronto, Ont.

Saint-Nicolas, journal illustré pour garçons et filles, paraissant le jeudi de chaque semaine. Les abonnements partent du 1er décembre et du 1er juin. Paris et départements, un an : 18 fr ; six mois : 10 fr ; Union postale, un an 20 fr ; six mois : 12 francs. S'adresser à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris (France).